

## **Déclaration du SE-UNSA**

## de Loire Atlantique

## à la CAPD du 28 janvier 2019

Monsieur le directeur académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Paritaire,

L'installation de cette CAPD réunie dans sa nouvelle composition fait suite aux élections professionnelles de décembre 2018. Les élections professionnelles se sont déroulées dans un contexte social et politique particulièrement tendu.

Nous souhaitons inaugurer notre mandat par la réaffirmation des principes qui animent les élus SE-UNSA : le dialogue social, la recherche d'équité, le devoir de transparence, la prise en compte de l'humain.

Le vote de nos collègues nous a permis de conforter notre 2ème place d'organisation syndicale au niveau national. Ce vote montre que nos collègues sont attachés au contrôle paritaire de la gestion de leur carrière. C'est une conquête syndicale et si nous insistons sur ce point aujourd'hui c'est que nous estimons qu'elle est menacée.

Les arbitrages du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale, suite au rapport Cap 2022, soulèvent de nombreuses interrogations. L'UNSA Education et l'UNSA fonction publique ne sont fondamentalement pas contre des évolutions du service public mais en gardant un service public de qualité. Les premiers éléments qui se dégagent sur les instances avec la fusion des CHS-CT et des CT et une révision des prérogatives des CAP ne nous rassurent pas.

Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits des agents publics.

L'UNSA rappelle toute l'importance qu'elle attache à ces instances de dialogue social, qui traduisent le droit de participation des agents publics défini à l'alinéa 8 du préambule de la constitution et dans l'article 9 du statut général de la fonction publique.

Elle rappelle également, que ces instances sont consultatives et permettent de vérifier que le droit de chacun est respecté avec équité.

Les annonces en termes de gestion des ressources humaines dessinent un parcours plus individualisé. Il faudrait néanmoins être plus clair sur ce que signifie GRH de proximité au-delà du slogan, car pour le moment les personnels ne se sentent ni mieux suivis, ni mieux accompagnés par leur employeur dans les dédales administratifs de notre grande maison Education Nationale.

C'est bien dans ce contexte que le SE-UNSA ne peut que regretter qu'une nouvelle fois, le temps long nécessaire à l'éducation soit haché par des politiques contradictoires qui paralysent la profession.

Le SE-UNSA continue de dénoncer des orientations ministérielles menées au pas de charge sans consultation des personnels, sans temps pour se les approprier, alors que la profession n'est pas convaincue du bienfondé des mesures imposées par un ministre qui semble tout savoir sur tout. Les évaluations CP et CE1 en sont l'illustration. Le SE-UNSA continue de dénoncer la pertinence de certains exercices et leur utilisation médiatique dont le but questionne.

Le SE-UNSA avec sa fédération rappelle régulièrement que l'absence de mixité sociale, observée dans certains territoires, certains établissements ou écoles, n'est pas travaillée. Au contraire, l'entre-soi scolaire sera renforcé par le financement public des écoles maternelles privées. Il en va de même pour la réduction des inégalités liées à l'origine sociale et géographique qui est insuffisante. Et ce n'est pas le dédoublement des classes de CP et CE1 qui ne concerne que 25% des enfants en situation de pauvreté qui va tout régler.

En conclusion, pour cette CAPD d'installation, le SE-UNSA réaffirme son exigence de considération de nos collègues. Les opérations de gestion de carrière touchent à des facteurs très souvent déterminants pour concilier vie personnelle et vie professionnelle. Elles ne peuvent manquer ni d'attention ni de reconnaissance. N'est-ce pas ça la gestion de ressources humaines de proximité ?

Nous vous remercions.